



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris le 3 septembre 2004

**Direction
de l'enseignement
scolaire**

**Service
Des formations**

**Sous-direction
des enseignements des
écoles et des
formations générales
et technologiques des
collèges et lycées**

Bureau des collèges
DESCO A2
n°2004-0243
Affaire suivie par
Martine Giacometti
Té : 01.55.55.13.42
Fax: 01.55.55.38.92
Mél.
martine.giacometti
@education.gouv.fr

Bureau des écoles
DESCO A1
Françoise Lagarde
Tel : 01.55.55.35.25
Fax : 01.55.55.38.92
Mél.
Francoise.lagarde
@education.gouv.fr

110 rue Grenelle
75007 Paris 07 SP

Le Ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et
directeurs des services départementaux de
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : éducation à la sécurité routière – année 2004 – 2005

PJ : 3 annexes et 1 fiche bilan

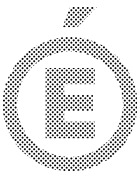
La sécurité routière, au nombre des chantiers prioritaires du Gouvernement, a enregistré, durant l'année écoulée, une exceptionnelle amélioration de ses résultats. Comme l'attestent les conclusions du comité interministériel de sécurité routière qui s'est tenu le 7 juillet 2004, le bilan des actions engagées est largement positif. L'année 2003 a connu, en effet, une baisse significative des accidents avec une diminution de plus de 20% du nombre des tués sur la route, ce qui compte tenu des résultats de l'année précédente, a permis d'épargner près de 3000 vies en 24 mois. Ce bénéfice est principalement dû au changement des comportements lié à une réelle prise de conscience de tous les usagers de l'espace routier.

Le Premier ministre a souhaité que les pouvoirs publics ne relâchent pas l'effort entrepris en visant particulièrement la prise en charge des publics jeunes. C'est dans ce cadre que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a prévu de renforcer l'efficacité de l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire.

Je vous demande donc de veiller à ce qu'une action éducative continue soit assurée de l'école maternelle à la classe de 3ème garantissant, à travers l'enseignement des disciplines et la vie scolaire, une prise de conscience des dangers de la route et l'acquisition de connaissances et de comportements réfléchis et responsables. Une attention particulière doit plus que jamais être portée au collège où l'éducation à la sécurité routière est sanctionnée par la préparation des deux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) : 1^{er} niveau, organisée en classe de 5^{ème} et 2nd niveau organisée en classe de 3^{ème}.

Ces deux attestations ont désormais une fonction essentielle pour la conduite des véhicules dont elles constituent la première étape obligatoire.

Ces dispositions fixées par décret n° 2002-675 du 30 avril 2002, sont entrées en vigueur de façon obligatoire le 1^{er} janvier 2004 et s'appliquent à tous les jeunes nés à compter du 1^{er} janvier 1988.



2 / 3

Ce texte a pour objet de rappeler l'importance de la préparation des élèves aux ASSR dans les collèges, sous la responsabilité des enseignants, et les différentes étapes qui vont jaloner l'année scolaire 2004-2005.

1 – Le continuum éducatif.

Ponctuée par l'attestation de première éducation à la route (APER) à la fin de l'école primaire et par les attestations de sécurité routière (ASSR) au collège, en 5^{ème} et en 3^{ème}, l'éducation à la sécurité routière a une valeur sociale qui dépasse la seule sanction scolaire : le 1^{er} niveau complété par 3 heures de conduite conditionne la délivrance du brevet de sécurité routière (BSR) indispensable à la conduite des cyclomoteurs, le 2nd niveau est désormais obligatoire pour l'inscription au permis de conduire.

En 2005, l'organisation des épreuves des ASSR s'effectue pour la dernière année selon le schéma des années antérieures (annexe 1).

Les familles devront être averties précisément de la date et des modalités des épreuves soit par une insertion spécifique dans le carnet de correspondance, soit par une convocation écrite des élèves.

2 – Outils, ressources et accompagnement

Pour faciliter la mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière, un ensemble d'outils et de ressources est mis à la disposition des équipes qui bénéficient également d'un accompagnement de proximité de la part des correspondants académiques et départementaux « sécurité ».

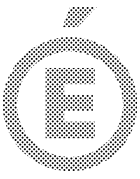
Les outils pédagogiques

- Toutes les écoles primaires publiques et privées sous contrat seront destinataires d'un livret entièrement renouvelé « La sécurité routière à l'école primaire ». Sa diffusion est prévue dans le courant du dernier trimestre 2004 (annexe 2).
- Tous les collèges et établissements publics et privés sous contrat préparant et organisant la passation de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) seront destinataires de livrets de préparation « La sécurité routière dans les disciplines au collège », et du matériel d'examen nécessaire aux épreuves de l'ASSR pour les élèves concernés
Attention : cette année, les livrets « La sécurité routière dans les disciplines au collège », les cassettes et le matériel d'examen feront l'objet d'un envoi unique en octobre 2004 (annexes 1 et 2).
- Les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) seront également destinataires des livrets de préparation « La sécurité routière à l'école primaire » et « La sécurité routière dans les disciplines au collège » (annexe 2).

Les ressources

En complément de la formation dispensée au sein des collèges par les équipes enseignantes, il a été décidé de mettre un certain nombre d'outils à disposition de l'ensemble des collégiens de 5^{ème} et de 3^{ème} et des lycéens se préparant aux épreuves de la session 2005, au nombre desquels figurent les élèves ayant échoué à l'ASSR en 2004.

Ainsi, **dès le 15 septembre 2004**, des ressources seront mises en ligne, ou accessibles en



3 / 3

lien, à partir du site pédagogique de la direction de l'enseignement scolaire, <http://www.eduscol.education.fr/securite/> (annexe 2)

L'accompagnement et le pilotage

Le réseau des **correspondants académiques et départementaux "sécurité"** est étroitement associé à l'atteinte des objectifs qui exigent une sensibilisation de toute la communauté éducative, un suivi et un bilan annuel des actions conduites. La liste et les missions des correspondants académiques et départementaux sécurité sont consultables sur le site : www.eduscol.education.fr/securite/

3 – Les actions nationales et le partenariat

Les services déconcentrés des départements ministériels concernés, réunis dans chaque région au sein du « Pôle d'animation sécurité routière », sont largement engagés dans la mise en œuvre des grandes orientations nationales, la formation ainsi que l'échange d'expériences en vue de l'amélioration des pratiques.

La mobilisation des citoyens, la réflexion conduite à l'Ecole et la mise en œuvre des différentes actions, engagées notamment avec les directions départementales de la jeunesse et des sports, doivent converger. La « **Semaine de la sécurité routière** », **qui se tiendra du 13 au 20 octobre 2004, sera consacrée cette année aux victimes et à leur vie après l'accident** et pourra être l'occasion d'organiser et de valoriser toutes initiatives utiles d'information, d'éducation et de prévention, dans et hors l'Ecole, dans le cadre d'un partenariat élargi.

Les correspondants sécurité sont invités à informer mes services de toutes les actions qui seront conduites tout au long de l'année scolaire, et en particulier durant la « semaine sécurité routière » sur ce thème.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de ces informations auprès des équipes chargées de l'éducation à la sécurité routière relevant de votre autorité.

Pour le ministre et par délégation
Le Directeur de l'enseignement scolaire

Patrick GERARD